Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-21_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2026

Délibération n° 21/2026

Objet : Vente d'un terrain communal à Drouloue

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GREN-CIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT

Représenté : Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY)

Marion LE JORT a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

Par délibération 24 juin 2020, le Conseil municipal de LANGONNET a décidé de soumettre aux formalités d'enquête publique l'aliénation d'une portion de chemin rural du lieu-dit de Drouloue, à la demande de M. Allan AGNEW domicilié Drouloue.

La demande a été réitérée par Mme Thual et M. Dubois, nouveaux propriétaires

La portion de chemin visée est d'une surface de 130 m². Cette demande est motivée de disposer du terrain jouxtant le domicile de Mme Thual et M. Dubois.

Le prix de cession est de 1€/m². En sus, les frais d'enquête publique et de géomètre seront avancés par la Mairie et répercutés en cas de vente sur le prix du terrain. Par ailleurs, les frais d'acte notarié, de mutation et d'enquête de publicité foncière demeurent à la charge des acquéreurs.

La demande a été soumise à enquête publique du 31 août au 15 septembre 2020, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier.

Vu le plan de bornage contradictoire réalisé par Le Bihan & associés, géomètres experts, délimitant la parcelle ZO n°119 d'une contenance de 1a 56 ca, annexé à la délibération,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-21_2026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la désaffection effective de la parcelle concernée et de prononcer son déclassement et son intégration au domaine privé communal ;
- D'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition formulée par Mme Thual et M. Dubois à Drouloue,
- De Fixer le prix de vente à 1 € le m² ;
- De décider que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge du pétitionnaire (géomètre, notaire…)
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession ;

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

